

REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Communauté de Communes de la région de Suippes
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Appel d'offres restreint (phase candidature)
Référence :	2025-CCRS-006
Date de mise en ligne :	Le dimanche 22 juin 2025 à 18:20:01
Date de clôture :	Le lundi 21 juillet 2025 à 12:00:00
Titre :	MAITRISE D'OEUVRE POUR LA CREATION D'UN BEGUINAGE A SUIPPES – REHABILITATION ET CONSTRUCTION NEUVE
Descriptif :	<p>Le projet de béguinage correspond à 17 logements, pour une surface totale d'environ 1 140 m2 SDP.</p> <p>Il se décompose en 11 logements neufs (environ 620 m2 SDP) ainsi que 6 logements et des espaces communs en réhabilitation de l'existant (environ 520 m2 SDP). Cela représente un coût travaux prévisionnel pour le bâti et les espaces extérieurs d'environ 3,2 M€ HT</p>

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

Questions / Réponses

[01/07/2025 à 15:20:25] Bonjour,
La compétence Paysage peut-elle être assurée par un paysagiste disposant du titre de Paysagiste-Concepteur et inscrit officiellement sur la liste nationale du ministère de la Transition Ecologique et de la Biodiversité.
C'est désormais ce titre qui reconnaît la profession.

Questions / Réponses

[04/07/2025 14:43:04] Bonjour,

Comme évoqué en réponse aux questions 6 et 7, le paysagiste doit être soit « DPLG – Diplômé Par Le Gouvernement » soit titulaire du « Diplôme d'État de Paysagiste ».

Bonne réception.

Cordialement

Le service de la Commande Publique

[30/06/2025 à 10:58:09] Madame, Monsieur,

Vous indiquez que la compétence « paysage » requiert la détention du diplôme DPLG, historiquement délivré par seulement deux établissements en France. Or, ce diplôme n'est plus en vigueur et a été remplacé par le Diplôme d'État de Paysagiste (DEP), qui confère désormais l'accès au titre réglementé de paysagiste-concepteur.

Il semble donc pertinent d'ouvrir la possibilité de répondre à cette compétence avec un.e paysagiste titulaire du DEP, même s'il ou elle n'est pas diplômé.e DPLG car ils disposent des qualifications requises pour répondre à cette compétence.

Cordialement,

[04/07/2025 14:41:49] Bonjour,

Comme évoqué en réponse à la question n°6, nous vous confirmons que le paysagiste doit être soit « DPLG – Diplômé Par Le Gouvernement » soit titulaire du « Diplôme d'État de Paysagiste ».

Bonne réception.

Cordialement

Le service de la Commande Publique

[27/06/2025 à 10:10:30] Bonjour,

Pourriez-vous préciser vos attentes concernant la compétence en expertise environnementale ?
Concernant la compétence Paysage, la présence d'un paysagiste DPLG est-elle impérative, ou un paysagiste-concepteur peut-il également convenir ?

Merci.

Questions / Réponses

[04/07/2025 14:39:27] Bonjour,

Comme évoqué en réponse à la question 2, l'ambition de la Communauté de Communes de la Région de Suippes (CCRS) est de faire du béguinage un projet exemplaire sur le plan environnemental. L'expertise environnementale proposée par le groupement pourra être assurée par la structure de son choix : l'architecte, le bureau d'étude, un bureau d'étude spécialisé...

Par ailleurs, nous vous confirmons que le paysagiste doit être soit « DPLG – Diplômé Par Le Gouvernement » soit titulaire du « Diplôme d'État de Paysagiste ».

Bonne réception.

Cordialement

Le Service de la Commande Publique

[25/06/2025 à 10:03:37] Nous avons relevé un avis d'annulation relatif à cette consultation. Confirmez-vous l'annulation de cette consultation ?

[26/06/2025 09:23:16] Madame, Monsieur,

Nous vous informons qu'un doublon a été constaté dans la publication de l'Avis d'Appel Public à la Concurrence relatif à la maîtrise d'œuvre pour la création d'un béguinage à Suippes - Réhabilitation et construction neuve. Deux annonces identiques ont été publiées par erreur.

Afin de remédier à cette situation, l'une des deux annonces a été supprimée. Nous vous confirmons que la consultation reste bien ouverte et que la procédure suit son cours normalement à travers l'annonce 2025-CCRS-006.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Cordialement,

[25/06/2025 à 07:55:55] Bonjour,

Confirmez-vous que l'exclusivité s'impose à tous les bureaux d'études du groupement, y compris paysagiste et environnement?

Cordialement.

Questions / Réponses

[27/06/2025 16:33:47] Bonjour,

L'exclusivité s'applique à l'ensemble des cotraitants du groupement, y compris paysagiste et expertise environnement.

Bonne réception

Cordialement

Le service de la Commande Publique

[24/06/2025 à 11:06:36] Bonjour,

La clause d'exclusivité est-elle valable pour chacun des cotraitants ou ne concerne-t-elle que le mandataire de l'équipe ?

Cordialement.

[27/06/2025 16:18:37] Bonjour,

Nous vous confirmons l'exclusivité des bureaux d'étude, et de l'ensemble des cotraitants du groupement.

Restant à votre disposition

Cordialement

Le service de la Commande

[23/06/2025 à 14:56:31] Bonjour,

- Pouvez-vous préciser vos attendus pour la compétence "expertise environnementale" ?
- Pouvez-vous confirmer l'exclusivité de réponse pour les Bureaux d'Etudes ? (p°5, §2.3)

Merci d'avance,

Bien cordialement,

Questions / Réponses

[27/06/2025 16:13:35] Bonjour,

L'ambition de la Communauté de Communes de la Région de Suippes (CCRS) est de faire du béguinage un projet exemplaire sur le plan environnemental. L'expertise proposée par le groupement pourra être assurée par la structure de son choix : l'architecte, le bureau d'étude, un bureau d'étude spécialisé...

Nous vous confirmons l'exclusivité des bureaux d'étude, et de l'ensemble des cotraitants du groupement.

Restant à votre disposition.

Cordialement

Le service de la Commande Publique

[23/06/2025 à 09:23:01] Bonjour,

Serait-il possible d'avoir un programme ou à minima un pré-programme de l'opération pour mieux comprendre le projet ?

Merci d'avance

[27/06/2025 16:03:14] Bonjour,

Une note de cadrage indicative sera transmise en milieu de semaine prochaine. Le programme sera transmis aux équipes admises à déposer une offre.

Cordialement

Le service de la Commande Publique